

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30

Date de la convocation : 26 mai deux mille vingt-trois

L'an 2023, le 09 du mois de juin, à 18 heures 30.

Le conseil municipal de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Maire.

<u>Présents</u>: Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Isabelle LE SAINT, Mme Sophie PACARY, Mme Françoise PACEY-GASPARI, M. Jean-Michel POUILHE, Mme Julie KESHVADI, M. Alain CHARBONNEL, Mme Annabel DARTHENAY, M. Pascal DOUBLET, M. Jérémy DURIER, Mme Clélia JARNIER, M. Walter LEBOURG, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Laurence LEFEVRE, Mme Sylvie GATE, M. Dominique TAILLEBOIS, M. Gilles TOURMENTE, Mme Annick GRINGORE, M. Daniel LECHAPELAIN.

Ont donné procuration: M. Rémi LERIQUIER donne pouvoir à M. Pascal DOUBLET (conseiller délégué), Mme Marlène LEBASLE donne pouvoir à Mme Isabelle LE SAINT (1ère adjointe), M. Sébastien DOLO donne pouvoir à M. Jean-Michel POUILHE (8ème adjoint), M. Emmanuel PIEDNOIR donne pouvoir à Mme Annaïg LE JOSSIC (Maire), M. Thomas DI MAMBRO donne pouvoir à Mme Françoise PACEY-GASPARI (7ème adjointe), M. Maxence MARMIEYSSE donne pouvoir à Mme Julie KESHVADI (Conseillère déléguée), Mme Christelle LEPROVOST donne pouvoir à Mme Annabel DARTHENAY (conseillère déléguée), Mme Annie ROUMY donne pouvoir à Mme Annick GRINGORE (Conseillère Municipale).

Secrétaire de séance : Mme Julie KESHVADI

#### ORDRE DU JOUR :

- 1 Désignation des délégués et suppléants des conseillers municipaux pour l'élection des sénateurs.
- 2 Jours et horaires d'ouverture de la médiathèque à compter du 1er juillet 2023.
- 3 Emplacement du marché forain du jeudi matin.
- 4 Affaires diverses.

Mme la Maire ouvre la séance à 18h35

#### **ADMINISTRATION GENERALE:**

# 1. <u>Désignation des délégués et suppléants des conseillers municipaux pour l'élection des</u> sénateurs :

Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre prochain. Depuis 2011, le Sénat est renouvelable par moitié en deux séries.

En septembre prochain, c'est la série 1 dont fait partie le département de la Manche qui est concernée par le renouvellement.

170 sénateurs sur 348 vont donc être ainsi élus ou réélus pour un mandat de 6 ans au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs.

Le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 et l'arrêté préfectoral du 17 mai 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs a fixé au 9 juin 2023 la désignation par les conseils municipaux des délégués.

Dans les communes de moins de 9 000 habitants et 27 membres du Conseil Municipal, ce qui est le cas de Saint-Pair-sur-Mer, il convient d'élire 15 délégués et 5 suppléants au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle à la plus forte moyenne.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner 15 délégués et 5 suppléants parmi les listes suivantes :

### Saint-Pair 2020. Ensemble avançons autrement

- 1. Annaig LE JOSSIC
- 2. Isabelle LE SAINT
- 3. Rémi LERIQUIER
- 4. Sébastien DOLO
- 5. Sophie PACARY
- 6. Emmanuel PIEDNOIR
- 7. Jean-Michel POUILHE
- 8. Annabel DARTHENAY
- 9. Pascal DOUBLET
- 10. Clélia JARNIER
- 11. Sylvie MARTIN-PERNELLE
- 12. Christelle LEPROVOST
- 13. Jérémy DURIER
- 14. Laurence LEFEVRE
- 15. Walter LEBOURG
- 16. Françoise PACEY-GASPARI
- 17. Thomas DI MAMBRO
- 18. Alain CHARBONNEL
- 19. Julie KESHVADI
- 20 Mariène LEBASLE

#### Saint-Pair, Kairon. Continuons l'action

- 1. Annick GRINGORE
- 2. Daniel LECHAPELAIN
- 3. Annie ROUMY
- 4. Dominique TAILLEBOIS
- 5. Gilles TOURMENTE

Après vote et calcul à la proportionnelle à la plus forte moyenne, sont proclamés délégués et suppléants :

1.	Annaig LE JOSSIC	déléguée
2.	Isabelle LE SAINT	déléguée
3.	Rémi LERIQUIER	délégué
4.	Sébastien DOLO	délégué
5.	Sophie PACARY	déléguée
6.	Emmanuel PIEDNOIR	délégué
<b>7</b> .	Jean-Michel POUILHE	délégué
8.	Annabel DARTHENAY	déléguée
9.	Pascal DOUBLET	délégué
10.	Clélia JARNIER	déléguée
11.	Sylvie MARTIN-PERNELLE	déléguée
12.	Christelle LEPROVOST	déléguée
13.	Annick GRINGORE	déléguée
14.	Daniel LECHAPELAIN	délégué
15.	Annie ROUMY	déléguée
16.	Jérémy DURIER	suppléant
17.	Laurence LEFEVRE	suppléante
18.	Walter LEBOURG	suppléant
19.	Françoise PACEY-GASPARI	suppléante
20	.Dominique TAILLEBOIS	suppléant

### 2. Jours et horaires d'ouverture de la médiathèque à compter du 1er juillet 2023 :

La médiathèque de Saint-Pair-sur-Mer souhaite élargir ses horaires d'ouverture au public et les homogénéiser autant que faire se peut, afin de se rapprocher au mieux des objectifs établis dans le Contrat Territoire lecture de GTM, sans oublier les recommandations de la Bibliothèque de la Manche (BDM).

C'est ainsi que les horaires et jours d'ouverture seront, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, ceux présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER les jours et horaires d'ouverture de la médiathèque à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le conseil municipal, Après délibération  APPROUVE les jours et horaires d'ouverture de la médiathèque à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

#### 3. Emplacement du marché forain du jeudi matin :

Suite à la commission du 11.05.2023 et la réunion des commerçants du 15.05.2023

Il est proposé de remonter le marché forain du jeudi matin, sur la place De Gaulle à partir de la fin des travaux place Marland.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- De voter le placement du marché forain place De Gaulle.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A la majorité (1 abstention)

- Accepte que le marché forain soit repositionné place De Gaulle.

## La séance est levée à 20h34

La Maire,

Annaig LE